

DÉPARTEMENT  
DES  
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ



## EXTRAIT

### **Séance du 10 avril 2026 à 18h**

*Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen.*

Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 31

#### **Présents :**

Jean-François Irigoyen, maire  
Pello Etcheverry, 1<sup>er</sup> adjoint  
Laurence Ledesma 2<sup>ème</sup> adjoint  
Jean-Daniel Badiola, 3<sup>ème</sup> adjoint  
Nathalie Morice, 4<sup>ème</sup> adjoint  
Eric Soreau, 5<sup>ème</sup> adjoint  
Gaelle Martin, 6<sup>ème</sup> adjoint  
Thomas Ruspil, 7<sup>ème</sup> adjoint  
Pascale Fossecave, 8<sup>ème</sup> adjoint  
Guillaume Boivin, 9<sup>ème</sup> adjoint

#### **N°7- FINANCES**

**Budget principal :  
acomptes n°2 sur  
subventions 2026  
aux associations et  
autres structures**

Jérôme Roteta, Charlotte Loubet-Latour, Jean Helou, Delphine de Torregrosa, Serge Peyrelongue, Patrice Irazoqui, Marie de Merlis, Hien Duhart-Gras, Nahia Graciet, Monique Labattut, Claire Scotcher, Philippe Etcheberry, Laura Maisonnave, Mathis Tenneson, Manuel de Lara, Mirentxu Largounez, Jean-Christophe Perardel, Ainara Sistiaga, Pierre-Laurent Vanderplancke, Mikaela Guiresse-Duperou, Hugo-Luc Maillos, conseillers municipaux en exercice.

#### **Rapporteur :**

M. Ruspil, adjoint

#### **Pouvoir :**

- Loic Jouenne, conseiller municipal à M. le Maire.
- Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity, conseillère municipale à Hugo-Luc Maillos, conseiller municipal.

#### **Date de la convocation : 3 avril 2026**

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Laura Maisonnave, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées.

## N°7 - FINANCES

### Budget principal : acomptes n°2 sur subventions 2026 aux associations et autres structures

M. Ruspil, adjoint, expose :

Par délibération du 12 décembre 2025, la Commune a attribué aux associations et autres structures un premier acompte de 25% au titre d'avance sur le montant de leur subvention 2026.

Compte tenu du calendrier électoral, et afin de ne pas pénaliser le fonctionnement des associations en question, il est prévu de leur attribuer un second acompte en attendant l'attribution définitive des subventions qui aura lieu au mois de juin 2026.

Il est donc proposé de verser aux organismes et aux associations, dont la liste et le montant arrêté sont détaillés ci-dessous, un second acompte global de 327 346 € par anticipation à la délibération d'attribution des subventions 2026 :

	Subvention de fonctionnement 2025	1er Acompte 2026 Délibération n°3 du 12/12/2025 (25%)	2ème acompte 2026 (25%)
<b>Subventions aux associations sportives</b>	<b>266 500,00</b>	<b>66 625,00</b>	<b>66 625,00</b>
ARIN LUZIEN	60 000 €	15 000 €	15 000 €
ARTHA SURF CLUB	3 500 €	875 €	875 €
BELHARRA WATERMEN CLUB	4 000 €	1 000 €	1 000 €
GOLF DE CHANTACO	2 000 €	500 €	500 €
FITNESS CLUB LUZIEN	5 000 €	1 250 €	1 250 €
SILO PAYS BASQUE SECTION RUGBY	100 000 €	25 000 €	25 000 €
OMNISPORT / SILO AUTRES SECTIONS	6 000 €	1 500 €	1 500 €
SILO BASKET	6 500 €	1 625 €	1 625 €
LUZEAN	17 000 €	4 250 €	4 250 €
SILCATHLETISME	7 000 €	1 750 €	1 750 €
SOCIETE DE TIR	3 000 €	750 €	750 €
TENNIS CLUB LUZIEN	4 000 €	1 000 €	1 000 €
YACHT CLUB BASQUE	12 000 €	3 000 €	3 000 €
UR YOKO	11 500 €	2 875 €	2 875 €
URKIROLAK natation	7 000 €	1 750 €	1 750 €
URKIROLAK gym	8 000 €	2 000 €	2 000 €
URKIROLAK triathlon	4 000 €	1 000 €	1 000 €
ELGAR GYM	6 000 €	1 500 €	1 500 €
<b>Subventions aux associations culturelles</b>	<b>88 000 €</b>	<b>22 000 €</b>	<b>22 000 €</b>
FESTIVAL RAVEL	40 000 €	10 000 €	10 000 €
BEGIRALEAK	6 000 €	1 500 €	1 500 €
THEATRE SCARAMUCCIA	4 500 €	1 125 €	1 125 €
EREINTABIL	10 500 €	2 625 €	2 625 €
A.E.K	19 000 €	4 750 €	4 750 €
HAURTXOAK	8 000 €	2 000 €	2 000 €
<b>Subventions à caractère social et familial</b>	<b>1 437 300 €</b>	<b>346 825 €</b>	<b>138 250 €</b>
ASSOCIATION ACTIVITES ADULTES	6 500 €	1 625 €	1 625 €
CCAS	884 300 €	208 575 €	208 575 €
CENTRE SOCIAL SAGARDIAN	546 500 €	136 625 €	136 625 €
<b>Subventions développement économique, emploi, animations de la ville et jumelage</b>	<b>368 885 €</b>	<b>92 221 €</b>	<b>92 221 €</b>
SAINT-JEAN-DE-LUZ-ANIMATIONS ET COMMERCES	368 885 €	92 221 €	92 221 €
<b>Finances Affaires Générales ressources humaines et intercommunalités</b>	<b>33 000 €</b>	<b>8 250 €</b>	<b>8 250 €</b>
AMICALE DU PERSONNEL	33 000 €	8 250 €	8 250 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 193 685 €</b>	<b>535 921 €</b>	<b>327 346 €</b>

Il est proposé au Conseil municipal :

- de voter le versement des subventions au titre de seconds acomptes à valoir sur les subventions 2026 aux organismes et associations, correspondant à 25 % maximal du montant qui leur a été attribué au titre de l'année 2025, soit la somme globale de 327 346 €,
- d'autoriser M. le Maire, ou son adjoint délégué, à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- vu l'avis favorable de la commission « finances, ressources humaines et administration générale » du 9 avril 2026,
- vote le versement des subventions au titre de seconds acomptes à valoir sur les subventions 2026 aux organismes et associations, correspondant à 25 % maximal du montant qui leur a été attribué au titre de l'année 2025, soit la somme globale de 327 346 €,
- autorise M. le Maire, ou son adjoint délégué, à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération,

***Pour Saint-Jean-de-Luz animations et commerces :***

**Adopté à 29 voix**

**4 abstentions**

(M. Maillos, Mme Guiresse-Duperou, M. Vanderplancke, Mme Dupuy-Althabegoity)

***Pour le reste :***


**Adopté à l'unanimité**

*Ne prennent pas part au vote :*

- Pascale Fossecave pour la subvention Artha surf club,
- Laura Maisonnave pour la subvention du Tennis club Luzien,
- Gaelle Martin pour la subvention Urkirolak triathlon,
- Mikaela Guiresse-Duperou pour la subvention Begiraleak

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

Jean-François Irigoyen

